

Les Etats veulent contrôler le pilotage de l'espace Schengen

La France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, qui s'inquiètent des flux migratoires, mettent en cause les pouvoirs de la Commission

Bruxelles
Bureau européen

Instaurer, comme pour la zone euro, un contrôle accru des Etats sur l'espace sans frontières Schengen. Et réduire d'autant « l'approche communautaire », c'est-à-dire les pouvoirs de la Commission de Bruxelles dans ce domaine éminemment symbolique. Voilà ce que suggèrent quatre Etats – la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne – à leurs partenaires de l'Union européenne (UE). Leurs « propositions pour un renforcement de la gouvernance politique de l'espace Schengen » ont été débattues lors d'une réunion des ministres de l'intérieur, mardi 13 décembre, à Bruxelles.

Pour l'occasion, Claude Guéant a fait sienne une formule de son collègue allemand Hans-Peter Friedrich : « Ce qui intéresse directe-

ment les peuples doit être pris en compte par la politique », affirme le ministre français de l'intérieur. Sous-entendu : pas par la technocratie bruxelloise. Paris propose donc une approche moins « bureaucratique », moins « technique » et suggère que les ministres de l'intérieur forment désormais un comité directeur de l'espace sans passeport de Schengen, appelé à remplacer des groupes techniques.

Principe de libre circulation

Au sein de l'espace Schengen, formé par 22 pays de l'UE ainsi que la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein, la règle est la suppression des contrôles aux frontières. Schengen est l'un des piliers de la construction européenne – auquel le Royaume-Uni n'est pas associé – et est fondé sur la coopération et la confiance mutuelle entre les Etats.

Le principe de libre circulation a été remis en cause une première fois après l'arrivée de milliers de clandestins tunisiens en Italie, au printemps. Craignant un afflux, la France avait réinstauré des contrôles avant qu'un désaccord entre Paris et Rome ne se règle par une demande commune à la Commission : il fallait, insistaient les deux capitales, élargir la gamme des « clauses de sauvegarde » permettant le rétablissement des contrôles. S'ajouteraient aux menaces pour la sécurité et l'ordre public, la « défaillance » d'un pays situé aux frontières extérieures de l'Union ou une forte pression migratoire.

La Commission, qui s'en tenait à l'idée de « circonstances exceptionnelles », entendait se limiter à des « clarifications ». La France voulait aller plus loin, reprochant en fait à Bruxelles sa « non-gestion » de Schengen. Réplique de la Com-



Des immigrants tunisiens, en avril, à Rome, tentent de monter dans un train à destination de Vintimille. SOLARO/AFP

mission : ce sont les Etats qui pilotent déjà le système et ils ont toujours refusé de confier un rôle plus important aux institutions européennes.

La polémique a, en tout cas, favorisé l'étalement des tensions et des désaccords. La Grèce a été mise en

garde pour la mauvaise gestion de sa frontière avec la Turquie. La Roumanie et la Bulgarie, qui estiment répondre aux critères d'adhésion, prétendent à une intégration à l'espace Schengen, avant la fin 2012. Les Pays-Bas, derrière lesquels s'abritent d'autres Etats membres, s'y opposent toujours avec virulence. La Haye songe, par ailleurs, à instaurer, le 1^{er} janvier 2012, un système de contrôle à ses frontières avec l'Allemagne et la Belgique. Des caméras sont censées y repérer, en filmant toutes les plaques minéralogiques, des véhicules suspects ou volés. Certains redoutent que ce système permette surtout de « cibler » certaines nationalités. Le Danemark, lui, a pris cet été une mesure unilatérale – et temporaire – de réinstauration de contrôles à ses frontières afin de prévenir, affirmaient les autorités, une montée de la criminalité.

Dernier épisode : quatre pays, dont la France, ont aussi présenté, mardi, un projet visant à mieux lutter contre l'augmentation de la criminalité « transfrontalière et itinérante ». Un phénomène de bandes

délinquantes originaires d'Europe centrale et orientale, a indiqué M. Guéant, qui se défend d'un quelconque amalgame avec le débat sur le sort des Roms ou l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.

Face au risque de multiplication des dérives, la commissaire européenne aux affaires intérieures, Cecilia Malmström, défend le principe d'un « Schengen solide, garantissant le principe de la libre circulation ». Elle feint aussi de se réjouir que la discussion sur les propositions de la Commission « progresse ». Problème : le « pilotage » suggéré par Paris et ses alliés est à l'opposé des propositions qu'a formulées la commissaire en septembre et qui visaient à privilégier « l'approche communautaire » du débat, en réduisant la marge de manœuvre des capitales. La Commission espérait éviter toute décision « purement nationale », par exemple en matière de rétablissement des contrôles. C'est exactement l'inverse de ce que désirent les quatre « grands » dans leurs propositions. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS